



# ARRETE MODIFICATIF N° 2025-DD37-PPSMS-0013-CTS Relatif à la composition du Conseil Territorial de Santé de l'Indre-et-Loire

La directrice générale de l'agence régionale de santé Centre-Val de Loire

VU le Code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, L. 1434-10 et L. 1434-11,

**VU** la loi n° 2016-41 du 26 Janvier 2016 de modernisation de notre système de santé, notamment l'article L. 1434-11 de la section 3 de son article 158.

**VU** le décret du 7 juin 2023 portant nomination de Madame Clara de Bort en tant que Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 12 juin 2023 ;

**VU** le décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé.

**VU** l'instruction n° SG/'Pôle ARS Santé/2021/79 du 7 avril 2021, membres invités en application de l'article 19 de la loi n° 2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique,

VU la décision n° 2023-DG-DS37-0002 du 12 juin 2023 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire relative à la délégation de signature à Madame SALLY-SCANZI, en qualité de Directrice départementale de l'ARS Centre-Val de Loire pour le département d'Indre-et-Loire ;

VU l'arrêté du 21 février 2022, modifié relatif à la composition du conseil territorial de santé,

Considérant l'article R. 1434-33 du décret n° 2016-1024 du 26 Juillet 2016 qui dispose que « le conseil territorial de santé est composé de trente-quatre membres au moins et de cinquante membres au plus » (...), répartis au sein de 5 collèges,

Considérant les désignations complémentaires intervenues depuis le 21 février 2022,

## ARRETE

Article 1er: les dispositions de l'arrêté 2022-DD37-OSMS-0007-CTS sont rapportées.

Article 2 : La durée du mandat des membres des conseils territoriaux de santé est de cinq ans, renouvelable une fois.

Article 3 : Le 1<sup>er</sup> collège est composé de représentants des professionnels et offreurs des services de santé. Il comprend au moins 20 membres et au plus 28 :

#### Au plus six représentants des établissements de santé

#### > Au plus trois représentants des personnes morales gestionnaires

Titulaires	Suppléants
Sandrine AUFAURE	Antoine LOUBRIEU
Directrice coordinatrice	Secrétaire général du CHRU de Tours
GHT Touraine - Val de Loire	

Sylvie LEFEVRE Directrice Générale NCT+SAINT GATIEN ALLIANCE	Siège vacant
Thomas MARTIN	Karine LOURDEL
Directeur général adjoint – VYV3 CVL	Directrice du Clos Saint Victor

### Au plus trois présidents de commission médicale ou de conférence médicale d'établissement

Titulaires	Suppléants
Docteur Laurent MEREGHETTI	Docteur Blandine BRUANT
Président de la CME du CHRU de Tours	Présidente de la CME du Centre Hospitalier de
	Chinon
Docteur Christophe CAMIADE	Docteur Isabelle RAMAGE
Président de la CME de la Clinique NCT+ St	Psychiatre – Clinique Vontes et Champgault
Gatien - Alliance à St Cyr sur Loire	à Esvres sur Indre
Docteur Romain TESSIER	Emmanuel CIROT
Président de la CME	Président de la CME
Clos Saint Victor UGECAM à Joué-lès-Tours	Centre Bois Gibert VYV3 CVL à Ballan-Miré

Au plus cinq représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux (répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées)

Titulaires	Suppléants
Benjamin CLOUET	David RACAPE
Directeur de La Croix Saint Paul à Veigné	Directeur de l'EHPAD Henri Dunant à Tours
Francisco DURO	Nathalie DANIAS
Directeur de dispositif EAS (Education-	Directrice ARPS de Fontenailles à Louestault
Apprentissage-Scolarisation) - ADAPEI 37	
Pascal OREAL	Delphine TURQUOIS
Directeur général ASSAD-HAD en Touraine	Chef de service des ACT - CORDIA
Abdelkabire ESSALHI	Aurélie MOHAD
Directeur de l'EHPAD DEBROU à Joué-lès-	Directrice Résidence La Chesnaye –
Tours	Association Monsieur Vincent à Athée sur Cher
Siège vacant	Siège vacant

4 Au plus trois représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

Titulaires	Suppléants
Sébastien ROBLIQUE	Rachel MOUSSOUNI
Directeur de l'Association CISPEO	Présidente de l'UDCCAS d'Indre-et-Loire
Siège vacant	Siège vacant
Christine BELHOMME Antenne 37 FRAPS	Adrien PAULZAC
	Responsable territorial
	FRAPS Promotion Santé 37

# Au plus six représentants des professionnels de santé libéraux

#### > Au plus trois médecins

Titulaires	Suppléants
Docteur Alice PERRAIN URPS Médecins	Siège vacant
Siège vacant	Siège vacant

## Au plus trois représentants des autres professionnels de santé

Titulaires	Suppléants
François BLANCHECOTTE	Flore CHALANSON
URPS Biologistes	URPS Orthophonistes
Charles BROSSET	Marie Charlotte RAIGNEAU
URPS Pharmaciens	Masseur-Kinésithérapeute
Nadine MOUDAR	Jérôme FAICHAUD
URPS Infirmiers	URPS Infirmiers

#### Un représentant des internes en médecine

Titulaire	Suppléant
Siège vacant	Siège vacant

- Au plus cinq représentants des différents modes d'exercice coordonné et des organisations de coopération territoriale :
  - des centres de santé, maisons de santé et réseaux de santé
  - des communautés professionnelles territoriales de santé et des équipes de soins primaires
  - des communautés psychiatriques de territoire

Titulaires	Suppléants
Catherine WERQUIN-GUITTON	Alfredo DA SILVA
Directrice du Centre Municipal de Santé Pierre	Directeur de la Vie Sociale
Rouques - Saint Pierre des Corps	Mairie de Saint Pierre des Corps
Marie-Sophie GAUDOUEN	Ciègo vecent
Directrice Appui Santé 37 – DAC Indre et Loire	Siège vacant
Céline GODART	Siège vacant
CPTS O'TOURS	Siege vacant
Benjamin TEISSIER	Siège vacant
CPTS Asclépios	Siege vacant
Siège vacant	Siège vacant

#### Au plus un représentant des Etablissements assurant des activités d'Hospitalisation à Domicile

Titulaire	Suppléant
Tony-Marc CAMUS	Thomas SIBONI
Directeur général adjoint ASSAD-HAD	Directeur HAD Val de Loire LNA

#### Au plus un représentant de l'ordre des médecins

Titulaire	Suppléant
Dr Philipe PAGANELLI	Dr Christophe GENIES
Vice-Président CDOM 37	Président CDOM 37

Article 4 : Le 2<sup>ème</sup> collège est composé de représentants des usagers et associations d'usagers du système de santé. Il comprend au moins 6 membres et au plus 10 :

# 4 Au plus six représentants des usagers des associations agréées

Titulaires	Suppléants
Françoise LAGORCE UFC Que Choisir 37	Siège vacant

Sylvie DUVERGER	Alain DOULAY	
UNAFAM 37	UNAFAM 37	
Dominique BEAUCHAMP	Paulette BERNARD	
Présidente de Touraine France Alzheimer	Administrateur Touraine France Alzheimer 37	
Françoise DUVEAU Dominique GARNAUD		
UDAF	UDAF	
Gérard CHABERT	David MARQUENET	
Représentant départemental de l'APF 37 Représentant de l'APF 37		
Pierre DELAUNAY	Siège vacant	
UNAFAM 37	Ologo vacant	

## Au plus quatre représentants des usagers des associations des personnes handicapées ou des associations de retraités et personnes âgées

Titulaires	Suppléants		
Josiane SCICARD	Patrick ANDRY		
ARAPI	CDCA 37 PH		
Jeanne BUARD	Jean-Paul BONNEAU		
Déléguée AFSEP 37	CDCA 37 PH		
Jocelyne ROUSSEAUX	Jean DELEPINE		
Syndicat CFDT CDCA 37 - PA			
Patrick SORAIS	Christian LACROIX		
Organisme sport santé Chinonais CDCA 37 - PA			

Article 5 : Le **3ème** collège est composé de représentants des collectivités territoriales ou de leurs groupements. Il comprend **au moins 4 membres et au plus 7** :

## Au plus un conseiller régional

Titulaire	Suppléant	
Jean-Patrick GILLE	Isabel TEIXEIRA	
Vice-président Conseil Régional	Conseillère Régionale	

## Au plus un représentant des conseils départementaux

Titulaires	Suppléants	
Valérie JABOT	Brigitte DUPUIS	
Vice-Présidente	Conseillère départementale déléguée	

## Un représentant de la protection maternelle et infantile

Titulaires	Suppléants
Nathalie GOUIN	
Directrice déléguée à la Petite Enfance et	Siège vacant
Prévention	*

# Au plus deux représentants des communautés de communes

Titulaires	Suppléants	
Stéphanie RIOCREUX Vice-Président Touraine Ouest Val de Loire	Siège vacant	
Siège vacant	Siège vacant	

#### Au plus deux représentants des communes désignés par l'association des maires de France

Titulaires	Suppléants		
Marie-Annette BERGEOT	Maryse GARNIER		
Maire de Villaines-les-Rochers	Maire de Villeloin-Coulangé		
François LALOT	Olivier DELAVEAU		
Maire de Chançay	Maire de Athée-sur-Cher		

Article 6 : Le 4ème collège est composé de représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale. Il comprend au moins 2 membres et au plus 3 :

#### 4 Au plus un représentant de l'Etat dans le département

Titulaire	Suppléant
Siège vacant	Frédérique MILLET
	Cheffe du service d'animation interministérielle des politiques publiques de la préfecture d'Indre-
`%.	The second secon
* **	et-Loire

# Au plus deux représentants des organismes de sécurité sociale

Titulaire	Suppléant  Nathalie GRABHERR  Responsable GDR Hospitalier – CPAM 37	
Carine MATHAT		
Sous Directrice Gestion du Risque CPAM 37		
Siège vacant	Siège vacant	

## Article 7 : Le 5ème collège est composé de deux personnalités qualifiées :

*		Titulaires	
		Gérard PHILIPPE	
	ü-	Mutualité Française Centre	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
	ž.		
		Siège vacant	

Article 8 : Membres invités en application de l'article 19 de la loi n°2019-774 du 24 juillet 2019 susvisée portant modification de l'article L1434-10 du code de la santé publique

#### Sénateurs d'Indre-et-Loire :

Vincent LOUAULT Jean-Gérard PAUMIER Pierre-Alain ROIRON

### Députés d'Indre-et-Loire :

Charles FOURNIER, 1ère circonscription Daniel LABARONNE, 2ème circonscription Henri ALFANDARI, 3ème circonscription Laurent BAUMEL, 4ème circonscription Sabine THILLAYE, 5ème circonscription

Article 9 : La composition du bureau est définie lors de la séance d'installation du Conseil Territorial de Santé.

Article 10 : Dans les deux mois de sa notification ou de sa publication, le présent arrêté peut faire l'objet, soit d'un recours gracieux auprès de la Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire, soit d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Orléans, 22 rue de la Bretonnerie - 45000 ORLEANS.

Article 11 : La Directrice générale de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Centre-Val de Loire, ainsi qu'à celui du département de l'Indre-et-Loire.

Tours, le 12 mai 2025

P/La Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, Par délégation, La Directrice départementale

Myriam SALLY-SCANZI